

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 16H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**SERVICE COLLECTE  
DES DECHETS  
ADHESION A  
L'ASSOCIATION  
AMORCE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin, Alexandre Berty.

Absents et excusés : Anne-Marie Philippeaux, Anne-Marie Marie, Jean-Luc Guingouain.

Secrétaire de séance : Patrick Lermine.

\* ----- \*

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, Vice-Président en charge de la collecte des déchets.

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion. Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion de Cœur de Nacre à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers d'un coût annuel de 800 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président, Thierry LEFORT.**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 16H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**MISE A DISPOSITION  
DE CARTES ACHAT  
AVENANT AU  
CONTRAT  
CAISSE D'EPARGNE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin, Alexandre Berty.

Absents et excusés : Anne-Marie Philippeaux, Anne-Marie Marie, Jean-Luc Guingouain.

Secrétaire de séance : Patrick Lermine.

\* ----- \*

Monsieur le Président rappelle la prestation proposée par *La Caisse d'épargne* permettant la mise à disposition de cartes d'achat public, afin de faciliter le paiement des petites fournitures ou dépenses de fonctionnement (ex billets de train, petites fournitures...).

Le prix de la carte est de 40 € HT avec un abonnement annuel de 150 €.

Les crédits sont préalablement inscrits au budget et l'autorisation de dépenses intervient systématiquement en amont.

Il est toutefois nécessaire de modifier le plafond annuel de dépenses autorisées par le biais des cartes bancaires à 15 000 € (9 000 € actuellement).

Ce seuil offre davantage de souplesse compte tenu du développement de ce mode de paiement. Il est également cohérent avec les montants fixés par les collectivités voisines de taille équivalente.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la signature d'un avenant au contrat avec *La Caisse d'Epargne* pour fixer le nouveau plafond des dépenses autorisées des cartes achat, d'un montant de 15 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président, Thierry LEFORT.**

Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20220628-BC28062022-215-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 16H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**ACHAT VEHICULE  
SERVICES  
COMMUNAUTAIRES  
COEUR DE NACRE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Daniel Guerin, Alexandre Berty.

Absents et excusés : Anne-Marie Philippeaux, Anne-Marie Marie, Jean-Luc Guingouain.

Secrétaire de séance : Patrick Lermine.

\* ----- \*

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 16 mai dernier, le Bureau communautaire avait approuvé l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services communautaires sur la base d'un budget prévisionnel de 12 000 €.

Toutefois, la proposition commerciale la mieux disante concerne un véhicule électrique RENAULT ZOE immatriculé en 2018 avec 29 000 km, au prix de 13 200 €.

Le soutien financier du SDEC a été sollicité pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné aux déplacements des services communautaires, d'un montant prévisionnel de 14 000 €.

**SOLLICITE**, à ce titre, le soutien financier du SDEC Energie, au taux le plus élevé.

Le Président, Thierry LEFORT.



Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20220628-BC28062022-213-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022